

NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ETRANGERES.

Sextidi 6 Prairial, an V.

(Jeudi 25 Mai 1797.)

Rupture entre le dey d'Alger et celui de Tunis. — Dévastations des environs d'Andrinople par le pacha de Romélie. — Abdication de plusieurs ecclésiastiques de Rome. — Détails des séances du corps législatif de la république cispadane. — Autres détails sur les limites et l'organisation de la république lombarde. — Prise par les Anglais de l'isle espagnole de Porto-Rico et de plusieurs bâtimens richement chargés.

Prix de l'abonnement, 9 liv. pour trois mois, 16 liv. pour six mois, et 30 liv. pour un an.

TURQUIE.

De Constantinople, le 12 avril.

Une rupture vient d'éclater entre Alger & Tunis. La régence du premier de ces états a fait marcher 40 mille hommes contre l'autre. Le Grand-Seigneur cherche maintenant à rétablir la paix entre eux.

Les provinces voisines de Constantinople sont de nouveau le théâtre des troubles les plus sérieux & des plus grandes dévastations. Le pacha de Romélie, Passan Oglou, homme singulièrement ambitieux & turbulent, s'est révolté ; il s'est mis à la tête de 30 mille hommes & fait trembler cette capitale. Ses avant-postes s'étendent jusqu'à Andrinople, & la communication avec les pays voisins du Danube est entièrement interceptée. Ce rebelle pour en imposer davantage, a pris le titre d'*Osman IV*. Afin de l'engager à rentrer dans le devoir, notre cour lui a offert le gouvernement de la province la plus considérable de l'Empire ; s'il ne l'accepte pas, on emploiera la force ou la ruse pour le réduire.

SUEDE.

De Stockholm, le 28 avril.

S. M. vient d'ordonner qu'à l'avenir des ministres du second rang résideront à Pétersbourg, Vienne, Londres, Madrid, Constantinople, Berlin, Copenhague & Paris ; & des ministres du troisième rang, à Lisbonne, la Haye, & Dresde.

L'escadre combinée, danoise & suédoise, pour la protection du commerce, qui étoit composée, l'année dernière, de 18 vaisseaux de ligne & de 8 frégates, ne sera composée cette année que de 6 frégates.

ITALIE.

De Rome, le 28 avril.

Hier il arriva ici plusieurs courriers ; l'un parti de Léoben,

continua sa route pour Naples. On fut qu'il avoit été expédié par le marquis del Gallo pour porter à sa majesté sicilienne la nouvelle de la paix entre sa majesté l'empereur & la république française. Un second courrier, arrivé quelques heures plus tard, venoit du quartier-général de l'armée d'Italie, & portoit au ministre Cacault des dépêches qui confirmerent la nouvelle de la paix. Ce ministre en fit part auss-tôt à la secrétairerie d'état & à tout le corps diplomatique. Le soir, le palais de l'académie de France fut illuminé.

La diminution effrayante des trésors temporels de l'église, révoidit sensiblement le zèle pieux de nos prélats. Plusieurs abdiquent un état qui ne peut plus remplir leurs espérances ; & , forcés d'être fidèles au vœu de pauvreté, ils s'en dédommagent en renonçant au vœu de continence. Mgr. Soderini a été un des premiers à prendre ce parti ; il a épousé la veuve du comte Roberti della Marca. Mgr. Arezzo & Mgr. di Belvedere, majordome du pape, ont aussi déposé l'habit ecclésiastique, & vont être imités par tous ceux qui ne sont pas assez vieux pour renoncer au mariage.

De Bologne, le 5 mai.

Les deux conseils s'étant installés & ayant élu leurs présidens & leurs secrétaires, il fut arrêté que les charges ne dureroient provisoirement que quinze jours.

Une députation du sénat se présenta aux deux conseils pour remettre dans leurs mains l'autorité dont il a été dépositaire jusqu'à ce jour. Il leur recommanda les officiers publics qui ont bien mérité de la patrie par leurs services.

Hier, le conseil des trente choisit, selon les formes constitutionnelles, le directoire exécutif. Les citoyens qui le composent sont, l'avocat Ignace Magnani, de Bologne ; l'avocat Louis Vicci, de Modene, & J. B. Guastavillani, de Bologne.

Aujourd'hui, dans le conseil des soixante, le président Paradisi a proposé d'envoyer un courrier au général Buonaparte, pour lui faire part de l'installation des deux conseils & de la formation du directoire, & en même-temps pour le prier d'ordonner que les citoyens qui avoient été relégués à Milan, retournent dans leur patrie. — La motion a été généralement approuvée.

Enfin, on a nommé une députation pour examiner l'ordre publié par le sénat de Bologne, relativement à la vente des biens appartenans aux réguliers supprimés.

On attend ici au premier jour le citoyen Lallemand, ministre de la république française à Venise, lequel a eu ordre de quitter cette résidence. Sa famille est déjà arrivée ici.

On écrit de Vérone, que les soldats esclavons qui ont pris part aux dernières affaires qui ont eu lieu dans cette ville, ont tous été faits prisonniers de guerre, ainsi que trois mille soldats vénitiens; ils ont été envoyés à Crémone & à Milan. On instruit le procès des chefs du soulèvement; ils seront rigoureusement punis. Vicence, n'ayant fait aucune résistance, n'a point été maltraitée. Une armée française, composée de 25 mille hommes, marche vers Padoue. Elle a détaché 2 mille hommes pour aller réduire à la raison les habitans de la vallée de Sabbia, qui sont toujours en état d'insurrection. D'autres troupes françaises entrent de toutes parts dans l'état de Venise.

De Livourne, le 5 mai.

Trois frégates d'Alger avoient pris à la hauteur de Saint-Remo une grosse tartane génoise chargée de chagrins. Le mauvais tems força, la nuit dernière, ce bâtiment à entrer dans notre port. On croit qu'il sera rempli avec la cargaison aux Génois, & que les treize Algériens qui étoient à bord seront remis en liberté.

De Milan, le 6 mai.

Voici ce que l'on répand ici sur ce qui nous concerne.

La nouvelle république aura pour limites les deux mers Méditerranée & Adriatique, & comprendra le Milanès, les trois légations de Bologne, Ferrare & la Romagne; les pays de Modene, de Reggio, de Massa & de Carrara, & quelques provinces de la Terre-Ferme de Venise. La population sera de 4 millions d'habitans. On y érigea trois forteresses, pour la mettre à couvert de toute invasion. Elle sera l'alliée & la fille chérie de la république française, qui y laissera pour sa défense un parc de 500 pièces d'artillerie. Milan sera le siège du gouvernement, comme la ville la plus voisine de France. On y établira pour une année un gouvernement provisoire composé d'individus tirés de toutes les provinces, & nommés par le général Buonaparte, jusqu'au moment des assemblées primaires qui seront convoquées à la fin de l'année pour élire un tiers de ceux déjà nommés qui devront rester en place. Quant à Mantoue, il ne paroît pas que cette place doive faire partie de notre république.

Le résident de la république de Venise s'est présenté hier au général Buonaparte, qui lui a intimé l'ordre de se retirer en vingt-quatre heures de tous les lieux où flotta le drapeau républicain, sous peine d'être arrêté.

Le général Servies vient d'écrire la lettre suivante à l'évêque de Brescia.

« Je vous prévins, M. l'évêque, que la plus grande partie de vos curés ne prêchent point l'évangile au peuple. Je veux la tranquillité & l'attachement aux loix, aux propriétés, aux familles. Je vous prie de leur écrire à ce sujet, & d'ordonner la promulgation de toutes les loix, proclamations & ordres qui seront expédiés, & aussi de leur inspirer la plus parfaite adhésion à la révolution.

Faites-leur savoir qu'elle n'a pour objet que le bien du peuple & l'extirpation de tous les abus, principalement ceux d'une infâme oligarchie.

« Avertissez-les que le général Buonaparte qui a forcé l'empereur à la paix, qui a donné la liberté à l'Italie, a pris la résolution formelle de soutenir la révolution de Brescia, & que cette résolution ne sera pas vaine.

« Agrérez, M. l'évêque, mes sincères hommages ».

Vicence & Padoue ont aussi fait leur révolution; on y voit flotter le drapeau de la liberté.

A N G L E T E R R E.

De Londres, le 10 mai.

Toute l'attention publique se porte aujourd'hui sur l'insurrection des matelots de nos escadres, qui est devenue des plus effrayantes, mais qui heureusement semble près de se terminer d'une manière plus douce & plus solide qu'on ne l'espéroit il y a quelques jours.

Malgré la promesse positive que le gouvernement avoit faite de pardonner la désobéissance des équipages insurgés, & d'accorder un meilleur traitement aux matelots de la marine royale, le bruit se répandit, le 7, sur les vaisseaux mouillés à Spithead & à Sainte-Hélène, que le gouvernement ne tiendrait pas sa promesse & feroit punir les insurgés, dès qu'ils seroient revenus à terre. Cette crainte détermina les matelots à se mutiner de nouveau & à désobéir au commandement de leurs officiers. Une chaloupe, montée par des matelots qui alloient de vaisseau en vaisseau exciter les équipages à la résistance, s'étant approchée du *London*, commandé par l'amiral Colpoys, quelques matelots de la chaloupe tentèrent de monter sur le vaisseau; l'amiral ordonna à quelques soldats de marine de faire feu sur eux; les soldats refusèrent d'obéir. Ce refus occasionna un combat sur le vaisseau même, dans lequel il y eut des morts & des blessés de part & d'autre. Les matelots se rendirent maîtres du *London*, ainsi que de presque tous les vaisseaux en rade; l'amiral Colpoys fut arrêté & mis aux fers; le capitaine & d'autres officiers furent mis aux arrêts, & les autres furent renvoyés à terre. En même-tems des députés, nommés par les matelots, se rassemblèrent pour concerter les mesures à prendre. Le lieutenant Sims, qui avoit donné l'ordre aux soldats de marine de tirer sur les matelots, fut jugé par une commission comme coupable d'assassinat; mais il fut acquitté sur le motif qu'il n'avoit fait qu'obéir à l'ordre de son chef.

Le 8 & le 9, plusieurs officiers s'entremirent pour appaiser les insurgés & prévenir de plus grandes violences. Les matelots, qui ne demandoient que l'assurance du pardon, insisterent pour qu'il leur fût garanti, non-seulement par la promesse formelle du roi, mais encore par un acte du parlement. L'affaire a été portée en effet aux deux chambres & discutée avec beaucoup de solennité. (Nous ferons connoître ces débats). Le résultat en a été favorable aux demandes des équipages. Cependant les dernières lettres de Portsmouth portent que l'amiral Colpoys, le capitaine Griffith & quelques autres officiers sont toujours aux arrêts dans leurs chambres; mais on écrit qu'ils devoient être envoyés à terre le lendemain, pour être remis entre les mains du pouvoir civil. Une nouvelle proclamation du roi, de l'avis de son conseil privé, en garantissant de la manière la plus positive la promesse déjà faite d'une

amnistie générale & d'une augmentation de paye, terminera sans retour, à ce qu'on espere, ce mouvement, qui pouvoit avoir des suites funestes.

Le ministère a bien senti le danger qu'il y auroit eu à vouloir réprimer par la rigueur, sur-tout dans ce moment critique, une insurrection si générale dans la classe d'hommes qui fait la plus grande force de l'Angleterre; mais ce qui sollicitoit encore plus puissamment les voies de conciliation & d'indulgence, c'est l'esprit d'ordre & de modération que les insurgés ont conservé dans un si grand désordre, en voyant même couler le sang des leurs. Quoiqu'on ne puisse justifier cet acte d'insubordination & de révolte combiné, il est impossible de ne pas y trouver quelque atténuation dans la conduite qu'ont tenue les matelots, & qui prouve tout-à-la-fois & leur respect habituel pour la règle, & leur attachement à leur pays.

Quoique l'acte du parlement en faveur des matelots, n'ait pas pu encore recevoir la sanction royale, il a été signé par le roi & expédié au lord Bridport, avec de nouvelles instructions des lords de l'amirauté.

Des lettres arrivées au café Lloyd annoncent la prise de cinq vaisseaux de Manille par des vaisseaux anglais; mais cette nouvelle a besoin de confirmation.

Aujourd'hui les trois pour cent consolidés étoient à 48 $\frac{7}{8}$. Le nouvel emprunt de dix-huit millions à 2 $\frac{1}{2}$ pour cent de prime.

BELGIQUE.

De Bruxelles, le 2 prairial.

Le général Hoche ayant eu connaissance de la proclamation publiée à Dusseldorf par le commandant de cette place, vient d'adresser une lettre à la régence du pays de Berg & une autre au général Championnet; dans cette dernière, il ordonne au général Championnet de rappeler les officiers qui ont eu l'audace de publier une pareille pièce & de les faire punir suivant toute la rigueur des loix militaires. Voici comme le général Hoche parle de cette proclamation dans sa lettre: *Elle semble, dit-il, avoir été rédigée par des vandales également ignorans et cruels; son contenu est absolument contraire aux principes de justice et de modération dont, en toute occasion, les Français doivent donner l'exemple. C'est par une telle conduite que le général Hoche mérite de plus en plus l'estime & la confiance universelle; aussi ce jeune guerrier s'est-il fait aimer, même par les habitans du pays conquis par sa valeur.*

L'administration municipale de la ville de Bruxelles vient de dévoiler le mystère de sa situation & l'embaras cruel où elle se trouve en ce moment. *Nos prédécesseurs, dit la municipalité, ne nous ont laissé que des dettes et pas dix sols pour les acquitter.* Entrant ensuite dans l'état déplorable des finances de cette commune, il conste, par un calcul exact & détaillé, que sa dette s'élève dans cet instant à la somme énorme de 21 millions 292 mille 310 livres en numéraire. L'administration municipale ajoute qu'elle n'a aucune espèce de ressources pour faire face seulement aux dépenses de ses bureaux. C'est ainsi que les agens provisoires du gouvernement nous ont mis dans le plus affreux des embaras.

Les bons territoriaux sont un peu remontés de valeur depuis la signature des préliminaires de paix; ils ne perdent plus en ce moment que 80 pour 100. Une chose bien

déplorable, c'est qu'un grand nombre d'acquéreurs de biens des couvens supprimés font démolir les plus superbes bâtimens, dont quelques-uns sont à peine achevés, pour en vendre les matériaux; spéculation qui leur procurera encore un gain de 100 pour 100 sur les prix d'achat.

FRANCE.

De Paris, le 5 prairial.

On est toujours dans l'incertitude sur le sort de Venise. Le noble Quirini, son ambassadeur, est retiré à Saint-Cloud, & on croit qu'on lui laissera le tems de recevoir des nouvelles de sa république avant d'être obligé de quitter la France.

On mande de Toulon qu'on s'y occupe de l'armement d'une 2^e division; la 1^{re} est retenue en rade par les vents contraires. On présume que sa destination est pour l'Italie, ses approvisionnemens n'étant pas assez considérables pour faire croire qu'elle franchira la Méditerranée.

On mande de Cadix, que les anglais ont pris aux espagnols l'île de Porto-Rico, & se sont emparés en même tems de plusieurs bâtimens richement chargés, ainsi que d'un vaisseau de 74 canons qui les escortoit. Quelques nouvelles annoncent aussi, mais avec moins de certitude, la prise des Caraïques; on craint même pour la Havane. La déclaration de guerre de l'Espagne à l'Angleterre semble avoir été imaginée pour encourager la marine anglaise & donner au gouvernement britannique les moyens de faire un paix plus avantageuse. Cet effet a été bien prévu: on sait que de tous tems le cri de guerre avec l'Espagne a été reçu avec joie par le peuple anglais.

CORPS LEGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ CENTS.

Présidence de PICHEGRU.

Séance du 5 prairial.

Bergier félicite le conseil d'avoir rappelé dans son sein les représentans du peuple qu'on en avoit exclus en vertu de la loi du 3 brumaire; c'est, dit-il, un grand pas que vous avez fait vers la justice & l'abrogation des loix révolutionnaires; mais il ne faut pas de justice partielle; cette loi du 3 brumaire a frappé aussi un grand nombre de fonctionnaires publics; il faut les réintégrer dans leurs droits.

Bergier présente un projet de résolution portant, que tous les fonctionnaires publics suspendus, reprendront leurs fonctions.

On demande l'ajournement.

Savary propose le renvoi à une commission; il se fonde sur ce que la loi du 3 brumaire n'existe plus, & qu'elle a été fondue dans celle du 14 frimaire: or, cette dernière loi enveloppe une autre classe de citoyens, auxquels Savary croit qu'il n'est pas moins urgent de rendre justice.

Un nouveau membre craint que le renvoi à une com-

mission n'entraîne bien des longueurs. Nous voulons tous la constitution, dit-il; mais nous ne l'aurons jamais tant qu'il y aura des suspects, & que les fonctionnaires élus par le peuple seront arbitrairement dépouillés de leur caractère.

Quivot soutient aussi le renvoi à une commission. Le conseil arrête l'ajournement à trois jours.

Puisqu'on a parlé de la loi du 14 frimaire, Madier demande pourquoi on a laissé sans exécution l'article de cette loi qui rendoit la liberté à un grand nombre de prêtres malheureux. Sans doute, dit-il, le moment n'est pas loin où il rendra compte de sa conduite, ce ministre de la justice qui se joue de toute justice & de toutes les loix; mais en attendant, je propose que vous fassiez un message au directoire, pour savoir quelles mesures il a prises, afin de faire exécuter les dispositions de la loi du 14 frimaire, relative aux prêtres.

Hermann dit que cette mesure est d'autant plus nécessaire, que par une lettre circulaire, le ministre de l'intérieur vient d'annoncer aux administrations centrales qu'on alloit conduire à Rochefort divers prêtres réclus pour les déporter ensuite au Sénégal.

Le message sera fait.

On procède au scrutin pour la formation de la liste des dix candidats à présenter au conseil des anciens pour la place vacante au directoire.

Un membre propose au conseil d'inviter celui des anciens par un message, à ne pas se séparer qu'il n'ait reçu cette liste, parce qu'elle doit lui être présentée le 5 au plus tard.

Cette proposition est adoptée.

Un autre membre demande qu'on aille au scrutin par appel nominal.

L'appel nominal a lieu.

Quand le scrutin est fait, Hardy demande qu'il soit déposé publiquement.

Cette proposition est adoptée.

Thibaudau croit qu'il n'y aura pas de publicité, si le déponnement ne se fait à haute voix par le président; d'autres membres sont d'avis qu'il suffira qu'il se fasse par les commissions dans le sein de la salle.

Cette proposition est adoptée.

Neuf commissions sont nommées.

On compte les bulletins pour constater le nombre des votans.

Le dépuillement commence.

Au premier scrutin, sur 458 votans, Barthelemy, Bougainville & Redon ont eu la majorité absolue; le premier a réuni 301 voix, le second 257, le troisième 241; Cochon, Tarbé, Desmeuniers, Borda, Germain-Garnier & Vieillard ont aussi la majorité absolue; Beurnonville, 203 voix.

C O N S E I L D E S A N C I E N S .

Présidence du citoyen BARBÉ-MARBOIS.

Séance du 2 prairial.

La résolution qui casse les opérations de la minorité des électeurs du département des Landes, a été approuvée

sur le rapport de Portalis. Ainsi, voilà Saurine & Dubois-Grance sortis du corps législatif.

Le conseil approuve une autre résolution, qui valide les opérations de l'assemblée électorale de l'Orne.

La discussion est ouverte sur l'institution nouvelle qui crée des inspecteurs des contributions.

Giraud (de l'Ain) ne vent pas que dans un moment où les finances de la république ne suffisent ni à ses dépenses ni à ses dettes, on crée 1400 nouvelles places, qui ne pourroient être bien payées qu'aux dépens des créanciers de l'état. Il objecte d'ailleurs qu'une pareille institution attaque la constitution, qui a réservé le droit de répartir l'impôt & d'en surveiller la perception aux administrateurs élus par le peuple.

Si les contributions ont été si lentement, si difficilement perçues depuis trois ans, c'est que depuis trois ans on n'a cessé de déplacer les hommes instruits qui s'occupent de la confection des rôles; c'est que l'impôt foncier est hors de toute proportion & que les contribuables ont la plus grande peine à l'acquitter. Que l'on corrige ces abus, & l'on n'aura pas besoin du nouveau bataillon d'employés que l'on propose de mettre sous les ordres du pouvoir exécutif.

Larmagnac s'attache à démontrer que la résolution seroit inexécutable, & l'institution ruineuse.

Ces discours seront imprimés.

Bourse du 5 prairial.

Amsterdam.....60 $\frac{5}{8}$, 61 $\frac{5}{8}$.	Londres.....251., 241. 10s.
Idem courant...58 $\frac{5}{8}$, 59 $\frac{5}{8}$.	Inscript. 23 l., 22 l. 5 s., 10s., 15 s.
Hamb.....188 $\frac{1}{2}$, 189, 186.	Bon $\frac{3}{4}$...19 l., 18 l. 10s., 18 l., 18 l. 2 s. $\frac{1}{2}$.
Madrid.....12 l.	Bon $\frac{1}{4}$22 l. perte.
Madrid effect.....14 l.	Or fin.....102 l. 15 s.
Cadix.....12 l.	Lingot d'arg.....50 l. 10s.
Cad effect. 13 l. 17 s. $\frac{1}{2}$, 14 l.	Piastre.....5 l. 4 s. 9 d.
Gènes.....92 $\frac{1}{2}$, 91 $\frac{1}{2}$.	Quadruple.....79 l. 5 s.
Livourne.....101 $\frac{1}{2}$, 100 $\frac{1}{2}$.	Ducat d'Hol....11 l. 7 s. $\frac{1}{2}$.
Bale.....1 $\frac{3}{4}$, 3 $\frac{3}{4}$.	Souverain.....33 l. 15 s.
Lyon.....1 $\frac{1}{4}$ perte.	Guinée.....25 l. 2 s.
Marseille.....1 $\frac{1}{2}$ perte.	
Bordeaux.....au pair.	
Lausanne.....2, 1 $\frac{3}{4}$, 4.	

Esprit $\frac{5}{8}$, 425 liv. — Eau-de-vie 22 deg., 320 à 40 liv.
— Huile d'olive, 1 l. 5 s., 6 s. — Café Martinique, 1 l. 19s.
— Café St-Domingue, 1 l. 17 s. $\frac{1}{2}$. — Sucre d'Hambourg, 2 liv. 6 s., 8 s. — Sucre d'Orléans, 2 l. 4 s., 5 s. — Savon de Marseille, 19 s. 3 d. — Chandelle, 13 s. $\frac{1}{2}$. — Sel, 5 l.

Essai sur la Physiognomie des corps vivans, considéré depuis l'homme jusqu'à la plante. Ouvrage où l'on traite de la nécessité de cette étude dans les arts d'imitation, des véritables règles de la beauté & des grâces; des proportions du corps humain, des passions, &c. par J. J. Sue, médecin, professeur d'anatomie & de botanique, &c. 1 vol. in-8°. de 300 pages. Prix, 3 liv. & 4 liv. franc de port.

Une Journée de Paris; 1 vol. in-18, belle édition. Prix, 20 sols & 25 sols franc de port.

Ces deux ouvrages se trouvent chez Johanneau, libraire, rue du Coq-Honoré, n°. 134; & au lycée des Arts, n°. 28. Il tient un cabinet de lecture, & vend toutes les nouveautés.